

Seconde évaluation intermédiaire des comptes 2010 de l'Etat

Déficit toujours évalué à environ 22 millions

La seconde évaluation intermédiaire des comptes 2010, établie à fin septembre 2010, confirme un déficit prévisionnel du compte de fonctionnement d'environ 21,9 millions comme le laissait entrevoir la première évaluation publiée au mois d'août dernier. Pour rappel, le budget 2010 prévoyait un déficit de 33,9 millions. Sur le plan des investissements nets, ce sont 70,2 millions qui sont prévus alors que le budget tablait sur un montant de 64,7 millions. Compte tenu d'amortissements supplémentaires et de prélèvements aux fonds inférieurs aux prévisions budgétaires, l'insuffisance de financement devrait se monter à 40,8 millions. Même s'il devrait être moindre que celui prévu au budget, le recours à l'emprunt reste donc nécessaire. Selon ces projections, les limites du frein à l'endettement seront respectées puisque le degré de couverture des revenus déterminants s'établit ainsi à 1,3% (limite maximale de 2%) et le degré d'autofinancement à 86,7% (limite minimale de 70%).

Charges conformes au budget

Par rapport au budget 2010, les charges brutes de fonctionnement diminuent de 4,0 millions ou 0,2% pour s'établir à 1'882,7 millions. Parmi les principaux écarts, on relève le report de l'entrée en vigueur de la révision LAMAL au 1^{er} janvier 2010 qui améliore les comptes de quelques 4,7 millions ou la baisse des intérêts passifs de 5,4 millions compte tenu des taux particulièrement bas. Du côté des hausses, la croissance du nombre de cas bénéficiaires des prestations complémentaires AVS/AI péjore le résultat d'environ 7 millions.

Revenus globalement en légère hausse

Les revenus bruts sont estimés à 1'860,8 millions alors qu'ils étaient budgétés à hauteur de 1'852,9 millions. La progression est de 8,0 millions ou 0,4%.

Comme relevé déjà lors de la première prévision, l'impôt sur les personnes physiques enregistre une baisse importante de quelques 29 millions par rapport au budget. La crise se fait encore fortement sentir sur cet impôt.

Par contre, la reprise conjoncturelle influence déjà positivement l'impôt sur les personnes morales. Combinée avec la réforme votée par le Grand Conseil en septembre dernier et dont certaines entreprises anticipent les effets, elle permet de constater une progression de quelques 42 millions par rapport au budget, soit une progression de 57,5%.

Des investissements nets en progression

Comme pour le premier résultat intermédiaire, les investissements nets se montent à 70,2 millions contre 64,7 millions au budget. Ils sont marqués par la prise en compte d'une première tranche de paiement de 6,4 millions pour le projet Microcity qui n'était pas encore inscrite au budget. Par ailleurs, au vu du résultat du compte de fonctionnement et, par conséquent, de la capacité d'autofinancement meilleure que prévue, le Conseil d'Etat a décidé d'avancer certains projets planifiés en 2011 dans la limite de ses compétences pour un montant total de 8,2 millions.

Première prévision confirmée

D'une manière générale, le second résultat prévisionnel des comptes 2010 confirme la première projection faite en juin et le résultat meilleur que le budget. Contrairement à 2009, des mesures urgentes ne sont pas nécessaires, ce qui est réjouissant.

Comme il l'avait relevé lors du premier résultat prévisionnel, le Conseil d'Etat est satisfait de cette situation meilleure que prévu et notamment des effets positifs que laisse entrevoir la réforme sur la fiscalité des entreprises. Par contre, il est inquiet de la dégradation de l'impôt sur les personnes physiques. Il relève également que le recours à l'emprunt reste nécessaire, même s'il sera vraisemblablement inférieur aux prévisions budgétaires.

Pour de plus amples renseignements:

Jean Studer, conseiller d'Etat, chef du DJSF, tél. 032 889 64 00.

Neuchâtel, le 2 novembre 2010